

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00617 Numéro SIREN : 493 635 908 Nom ou dénomination : A.P.G. HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2021 sous le numéro de dépôt 86319



20210863192020

DATE DEPOT : 13/08/2021

N° DE DEPOT : 86319

N° GESTION : 2007B00617

N° SIREN : 493635908

DENOMINATION : A.P.G. HOLDING

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2020

A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

17 AOUT 2021

Sous le N° :

86319

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt trois juillet à 09 heures 30,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. HOLDING" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 7 juillet 2021 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements

80

prévus par le Code de commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Pour information, la loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20).

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

☞ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente

☞ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SD

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 269 597,58 de la manière suivante :

- | | | |
|--|----------------------|----------------------|
| ▪ Bénéfice de l'exercice | €. 269 597,58 | |
| ▪ Au compte « Report à nouveau »
(qui passera de €. 3 327 483,05 à €. 3 597 050,63) | | €. 269 597,58 |
| Total | €. 269 597,58 | €. 269 597,58 |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	net	Net
31.12.2017	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2018	€. 150 000	€. 105 000	€. 105 000	-
31.12.2019	Néant	Néant	Néant	Néant

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 1 210.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

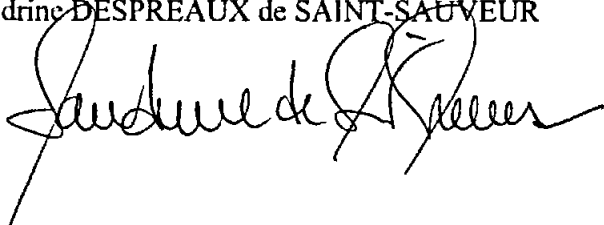
89

CLOTURE

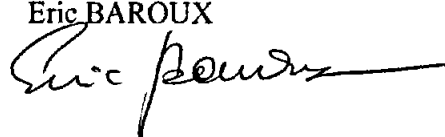
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et l'Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



L'Actionnaire,
Eric BAROUX



A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 269 597,58 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 269 597,58	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 327 483,05 à €. 3 597 050,63)		€. 269 597,58
Total	€. 269 597,58	€. 269 597,58

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	net	Net
31.12.2017	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2018	€. 150 000	€. 105 000	€. 105 000	-
31.12.2019	Néant	Néant	Néant	Néant

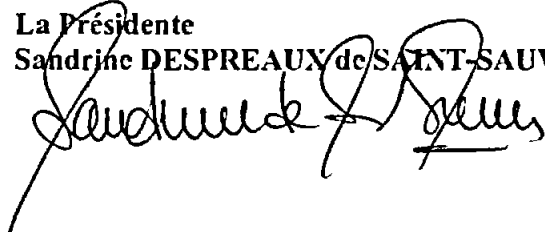
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 1 210.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. HOLDING, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les résultats de cette activités et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre coté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le sixième exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- . Considérations générales
- . Les services
- . Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

APG Holding a été créée dans le but de manager APG et sa filiale APG DS.
C'est une SAS au capital de €. 536 000.

Dans le contexte de la crise sanitaire, A.P.G. Holding a eu recours à l'activité partielle.

2) LES SERVICES D'APG HOLDING

Le service rendu est un service de management auprès de APG et APG DS.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 1 120 684
Les charges d'exploitation : €. 757 709
Résultat net après impôt : €. 269 598

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	1 120 684	1 132 923	<1,08>
Produits d'exploitation	1 120 693	1 132 929	
Charges d'exploitation	757 709	866 295	<12,53>
Résultat d'exploitation	362 984	266 634	
Traitements et salaires	185 046	215 514	
Charges sociales	47 401	92 091	
Effectif	2	2	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	5 045	5 643	
Résultat courant avant impôt	368 029	272 277	
Résultat exceptionnel	-	1 123	
Impôts sur les bénéfices	98 431	71 492	
Résultat net	269 598	201 908	
Total du bilan	4 421 890	4 095 529	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 201 907,88.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 269 597.58	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 3 327 483,05 à €. 3 597 050.63)		€. 269 597.58
Total	€. 201 907,88	€. 201 907,88

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	net	Net
31.12.2017	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2018	€. 150 000	€. 105 000	€. 105 000	-
31.12.2019	Néant	Néant	Néant	Néant

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 1 210.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel est prévu à la baisse, les conséquences de la crise sanitaire devant se répercuter sur l'année 2021.

En conclusion

Le résultat net prévu pour 2021 se présente de manière identique.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La crise sanitaire a été analysée tout au long du présent rapport et dans l'annexe aux comptes 2020.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**Prise de participation/Cession de participation**

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

AIR PROMOTION GROUP

Objet : Représentation de compagnies aériennes

	31/12/2020	31/12/2019	Ecart en %
Chiffre d'affaires	2 477 310	5 257 333	+ 20,41
Produits d'exploitation	2 764 917	5 261 940	
Charges d'exploitation	2 968 916	4 828 348	+ 15,62
Résultat d'exploitation	<203 998>	433 592	



Traitements et salaires	1 582 039	1 152 333	
Charges sociales	220 978	408 587	
Effectif	33	33	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<2 326>	<19>	
Résultat courant avant impôt	<206 324>	433 573	
Résultat exceptionnel	3 502	879	
Impôts sur les bénéfices	<239 142>	134 989	
Résultat net	36 319	299 463	
Total du bilan	8 618 645	7 745 007	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ AIR PROMOTION GROUP (412 545 428 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 68,19 %

De manière indirecte :

⇒ A.P.G. Distribution System (481 748 440 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Société détenue à 100 % par la Société AIR PROMOTION GROUP

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DU PRESIDENT – DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2019, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaires aux Comptes

- Monsieur Jean-Claude BACHER :

Monsieur Jean-Claude BACHER a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2019, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		NEANT				
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues		NA				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NA				
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				

	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total

80

	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	NEANT					
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

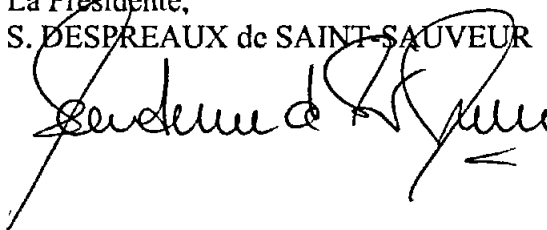
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'S. Despreaux de Saint-Sauveur', written over the printed name.

Jean-Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

SAS A.P.G. HOLDING

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 536 000 €
RCS PARIS 493 635 908

66 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

SAS A.P.G. HOLDING

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de la S.A.S. APG HOLDING

1. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. APG HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

3. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

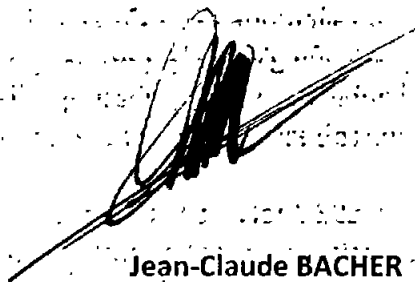
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs; définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

pour poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;

→ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne, le 30 juin 2021



Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

SOMMAIRE

BILAN	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat partie 1	5
Compte de résultat partie 2	6
DETAIL DES COMPTES	7
Comptes d'actif	8
Comptes de passif	10
Comptes de charges	12
Comptes de produits	15
GESTION	16
Bilan synthétique	17
Soldes intermédiaires de gestion	18
Capacité d'autofinancement	19
Compte de résultat en %	20

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	31 621	16 688	14 934	18 096
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	13 599	5 422	8 177	7 324
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 734 000		2 734 000	2 734 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	515 054		515 054	515 054
ACTIF IMMOBILISE	3 294 274	22 110	3 272 164	3 274 473
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	180 218		180 218	182 897
Autres créances	45 925		45 925	29 192
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	919 113		919 113	602 162
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 470		4 470	6 805
ACTIF CIRCULANT	1 149 726		1 149 726	821 055
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 444 000	22 110	4 421 890	4 095 529

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé :)	536 000	536 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	53 600	53 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	3 327 483	3 125 575
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	269 598	201 908
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 186 681	3 917 083
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	75 240	75 240
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 742	18 045
Dettes fiscales et sociales	92 365	85 023
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 862	137
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	235 209	178 446
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 421 890	4 095 529

Résultat de l'exercice en centimes

269 597,58

Total du bilan en centimes

4 421 889,87

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 120 684		1 120 684	1 132 923
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 120 684		1 120 684	1 132 923
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8	6
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 120 693	1 132 929
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			476 010	510 086
Impôts, taxes et versements assimilés			44 324	43 054
Salaires et traitements			185 046	215 514
Charges sociales			47 401	92 091
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 922	4 445
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			6	1 104
CHARGES D'EXPLOITATION			757 709	866 295
RESULTAT D'EXPLOITATION			362 984	266 634
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 045	5 643
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			5 045	5 643
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			5 045	5 643
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			368 029	272 277

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 123
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 123
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 123
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	98 431	71 492
TOTAL DES PRODUITS	1 125 737	1 139 695
TOTAL DES CHARGES	856 140	937 787
BENEFICE OU PERTE	269 598	201 908

A.P.G. HOLDING

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de **€. 4 421 890** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de **€. 269 597**.

L'exercice social a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président le 18 mai 2020.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Sans objet

2 – 2 Immobilisations corporelles

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

La pandémie de Covid-19, les mesures gouvernementales qui en ont découlé, notamment le confinement de la population en France à partir du 16 mars, et la crise économique engendrée, n'ont eu un impact significatif sur l'activité de la Société A.P.G. Holding entre le mois de mars 2020 et la fin de l'année.

La Société A.P.G. Holding estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La Société A.P.G Holding a, cependant, dans les annexes 1A et 1B, choisie de donner une vision d'ensemble de sa performance en s'attachant à identifier et mesurer tous les impacts sur les produits et les charges et en prenant en considération les interactions entre eux dans une logique de cohérence d'ensemble.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe III

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit bail	: Annexe IV
- Engagements financiers et hors bilan	: Annexe IV
- Tableau des filiales et participations	: Annexe V
- Eléments concernant les entreprises liées	: Annexe VI

VI - CRISE SANITAIRE – APPROCHE D'ENSEMBLE

- Approche résultat (SIG)	: Annexe 1A
- Approche bilan	: Annexe 1B

Exercice clos le : 31 décembre 2020

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	12 537	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	5 458	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	2 292	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la Source	2 727	-
* Taxe d'apprentissage	1 248	
* Formation professionnelle	1 212	
* CVAE	73	
* CFE	-	-
419 - AUTRES DETTES		
* Clts – Avoirs à recevoir	20 862	
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	46 409	-

Exercice clos le : 31 décembre 2020

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
AUTRES CRÉANCES	
<i>Clients – Fact. à établir</i>	-
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	23 707
<i>Personnel</i>	
. Avances & Acomptes	3 457
<i>Etat & Collectivité</i>	
. Opé. Particulières avec l'Etat	1 876
<i>Débiteurs divers</i>	
. Rém. C/c	5 045
TOTAL	34 085

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Vinci Park	-
Assurance auto	399
Assurance scooter	-
Assurance locaux	2 193
ARM RC Dirigeant	1 202
Synergie	-
Ascora Ass. informatique	676
LCL Frais banque	-
TOTAL	4 470

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 536.000 représenté par 5.360 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos : 31 décembre 2020

CRÉDIT-BAIL

NATURE DES BIENS	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
<u>Crédit bail mobilier</u>			Non connu
Viaxel Scooter	-	-	
TOTAL	-	-	
<u>Crédit-bail immobilier</u>			
TOTAL	Néant	Néant	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Caution donnée	-
Autres engagements donnés	-
TOTAL	-

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	Montant
Redevances de crédit-bail restant à courir	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2020

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G.
Date de clôture	31/12/2020
Capital social	105 000
Capitaux propres	5 303 669
Quote part du capital détenu	68,19%
Valeur comptable des titres bruts	2 734 000
Valeur comptable des titres nets	2 734 000
Prêts et avances non remboursés	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	2 477 310
Résultat du dernier exercice	36 319
Dividendes encaissés	-

Exercice clos : 31 décembre 2020

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	Liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées	-	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client : AIR PROMOTION GROUP	148 189	
* Clients : acomptes		
* Clients : effets à recevoir		
* Débiteurs divers : AIR PROMOTION GROUP	-	
	139 693	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* D&C reçu : AIR PROMOTION GROUP	21 375	
* Clts Avoir à établir : AIR PROMOTION GROUP	4 939	
* Autre créance immobilisée :		
AIR PROMOTION GROUP	-	
* Fournisseur : AIR PROMOTION GROUP	1 382	
* Créancier : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Associé : AIR PROMOTION GROUP	-	
	27 696	

	Réal 31/12/2020	Impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité Impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
707 - 7097 Ventes de marchandises	0			0	0
607 + 6087 +/- 6037 - 6097 Cout direct d'achat	0			0	0
Solde 1					
<i>Marge Commerciale</i>	0	0	0	0	0
701 à 709 Ventes de produits	0			0	0
704 + 705 + 706 + 708 - 709 Production vendue	1 120 684			0	1 120 684
+/- 713 Production Stockée	0			0	0
72 Production Immobilisée	0			0	0
Solde 2					
<i>Production de l'exercice</i>	1 120 684	0	0	0	1 120 684
Solde 1					
<i>Marge Commerciale</i>	0			0	0
Solde 2					
<i>Production de l'exercice</i>	1 120 684			0	1 120 684
601 à 609 Achats d'approvisionnements	-1 944			0	-1 944
61/62 net 619 et 629 Autres charges externes	-474 066			0	-474 066
Solde 3					
<i>Valeur Ajoutée</i>	644 675	0	0	0	644 673
Solde 3					
<i>Valeur Ajoutée</i>	644 675			0	644 673
74 Subvention d'exploitation				0	0
Subvention du fonds de solidarité mis en place par l'Etat et les regions				0	0
63 Impôts taxes et versements assimilés	-44 324				-44 324
Taxes correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts				0	0
64 charges de personnel	-232 447				-232 447
Remboursement par l'Etat de l'indemnité activité partielle			-8 571	-8 571	-8 571
Charges correspondant aux impacts covid sur les salaires bruts			-31 363	-31 363	-31 363
Solde 4					
<i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	367 903	0	-39 934	-39 934	327 968
Solde 4					
<i>Excédent Brut d'Exploitation</i>	367 903			0	327 968
781 Reprises sur amortissements & provisions				0	0
681 Dot. Aux Amortissements et Provisions	-4 922			0	-4 922
75 Autres produits de gestion courante	8			0	8
65 Autres charges de gestion courante	-6			0	-6
791 Transferts de charges	0			0	0
Solde 5					
<i>Résultat d'exploitation</i>	362 984	0	0	0	323 049
Solde 5					
<i>Résultat d'exploitation</i>	362 984			0	323 049
755/655 +/- Quote-part d'opérations faites en commun	0			0	0
76/785/796 Produits financiers	5 045			0	5 045
66/686 Charges financières	0			0	0
Solde 6					
<i>Résultat courant avant impôts</i>	368 029	0	0	0	328 093
77/787/797 Produits exceptionnels	0				0
67/687 Charges exceptionnelles	0				0
Solde 7					
<i>Résultat exceptionnel</i>	0	0	0	0	0
Solde 6					
<i>Résultat courant avant impôts</i>	368 029			0	328 093
Solde 7					
<i>Résultat exceptionnel</i>	0			0	0
Participation des salariés	0			0	0
Impôts sur les bénéfices	-98 431		11 182	11 182	-87 249
Solde 8					
<i>Résultat net comptable</i>	269 598	0	11 182	11 182	240 843

ACTIF	31/12/2020 Réal	Dont impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
206-207 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0				0
21-23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 110				23 110
Achat de matériel informatique ou pédagogique (tablettes, ordinateurs, serveurs...)		(+)			0
Surcoûts des travaux à cause du confinement (interruption de chantier / reprise)		(+)			0
Achat de matériel de distanciation (cloisons, vitres...) et de nettoyage / lavage		(+)			0
Investissements prévus reportés		(-)			0
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 249 054				3 249 054
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	3 272 164	0	0	0	3 272 164
31-32-33-34-35 STOCKS ET EN-COURS	0				0
410 CREANCES CLIENTS	180 218				180 218
CREANCES SOCIALES	4 223		-766	-766	3 457
CREANCES FISCALES	12 950		-1 876	-1 876	11 074
CREANCES AUTRES	23 707				23 707
50 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0				0
51-53 DISPONIBILITES	919 113		-6 695	-6 695	912 418
- Consommation de la trésorerie disponible		(-)			0
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 140 211	0	-9 337	-9 337	1 130 874
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 470				4 470
ECART DE CONVERSION ACTIF	0				0
POTS A RECEVOIR	5 045				5 045
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	4 421 890	0	-9 337	-9 337	4 412 552

PASSIF	31/12/2020 Réal	Dont impact événement covid-19 :			Réal 31/12/2020 retraité impact covid
		Impact brut	Impact soutien	Impact net	
101/108 CAPITAL	536 000				536 000
105/106 RESERVES	53 600				53 600
110/119 REPORT A NOUVEAU	3 327 483				3 327 483
120/129 RESULTAT	269 598		-28 752	-28 752	240 843
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0				0
- Subvention prévention Covid Assurance Maladie			(+)		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 186 681	0	-28 752	-28 752	4 157 926
15 PROVISIONS	0				0
TOTAL PROVISIONS (II)	0	0	0	0	0
16 DETTES FINANCIERES	75 240				75 240
- Souscription d'un PGE (prêt garanti) par l'Etat					0
- Report d'échéances d'emprunts					0
- Avances de trésorerie					0
400 DETTES COMMERCIALES	46 742				46 742
42 DETTES SOCIALES	19 089		30 597	30 597	49 686
- Délais de paiement d'échéances sociales					0
43 DETTES FISCALES	73 276		-11 182	-11 182	62 094
- Délais de paiement d'échéances fiscales					0
45 DETTES AUTRES	20 862				20 862
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	0				0
TOTAL DETTES (III)	235 209	0	19 415	19 415	254 624
TOTAL DU PASSIF (I + II + III)	4 421 890	0	-9 337	-9 337	4 412 552